

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 MAI 2020

### 20-05-052 SÉANCE TENUE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Le conseil de la municipalité de La Motte siège en séance ordinaire ce onzième jour de mai de l'an deux mille vingt, par voie de téléphonique.

Sont présents à cette séance téléphonique madame Karyn Chabot sont présents au téléphone.

Assistent également à la séance, directement sur place : Messieurs Réjean Richard, Maire, Luc St-Pierre, Marcel Masse, Michel Savard, Yanick Lacroix et Marcel Bourassa, tous conseiller. Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

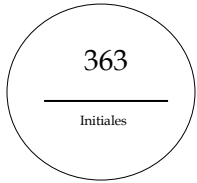
CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléphone.

ADOPTÉE

Tous membres du conseil et formant quorum.



## OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

### 20-05-053 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 20-05-054 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

## **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

La municipalité a informé la population, via sa page Facebook, de la procédure à suivre afin de poser des questions aux membres du conseil municipal. Aucune question n'a pas été soumise à la municipalité.

## **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### 20-05-055 **DEMANDE D'APPUI - PROJET GAZODUQ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire à signer la lettre d'appui provenant de monsieur Pierre-David Tremblay, maire de la Ville de La Tuque concernant la relance économique du Québec en lien avec le déconfinement de nos régions.

ADOPTÉE

### 20-05-056 **ACCESSIBILITÉ INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est le reflet du rapport d'expert commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;



**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu :

De demander à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

**ADOPTÉE**

20-05-057 **CPTAQ - PROJET DE MÉCANIQUE ET DE CARROSSERIE**

ATTENDU QUE Monsieur Jasmin Trudel possède un lot ayant une superficie totale de 36,095 ha sur le territoire de la Municipalité de La Motte ;

ATTENDU QUE de ce lot, une superficie de 57 219,4 m<sup>2</sup> est située en zone agricole ;

ATTENDU QUE la superficie située à l'extérieur de la zone agricole est considérée comme un milieu humide par le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi ;

ATTENDU QUE monsieur Jasmin Trudel désire faire une demande auprès de la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'opérer un garage de mécanique automobile et de carrosserie en zone agricole ;

ATTENDU QUE l'usage commerce et service d'accompagnement résidentiel dans la zone AF-2 est autorisé dans le règlement de zonage #195, en vigueur ;

ATTENDU QUE cet emplacement ne nuirait pas à l'agriculture, parce qu'elle est située dans un secteur où l'agriculture est non dynamique ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de production animalière dans un rayon de 500 mètres ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité de La Motte recommande à la commission d'accorder le droit à monsieur Jasmin Trudel d'utiliser son garage résidentiel afin d'opérer un garage de mécanique automobile et de carrosserie.

**ADOPTÉE**

**COMPTES-RENDUS**

**COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de mai dernier.



## **COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE-HÉVA/LA MOTTE**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités du service de sécurité incendie Rivière-Héva/La Motte pour le mois d'avril.

### **VOIRIE**

#### **20-05-058 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL)**

CONSIDÉRANT QUE le talus du chemin du Quai s'est affaissé en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des dommages pourraient être causés à la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE cet affaissement peut être dangereux pour la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai est un axe routier très important pour la municipalité de La Motte ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai donne un accès direct à la rampe de mise à l'eau et au centre du village ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à cinquante mille dollars (50 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de La Motte en main-d'œuvre et en machinerie représente une somme de quinze mille (15 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de trente-cinq mille six (35 000 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'acheminer à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, pour un montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$).

ADOPTÉE

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Michel Savard, demande des informations concernant le piégeage des castors, les branches dans le fossé du chemin de la Mine ainsi que les lieux de dispositions pour du béton.

### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2020.

#### **20-05-059 APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois d'avril 2020, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-neuf mille cinq cent cinquante-cinq dollars et seize sous. (49 555,16 \$)



Boutin Performance	462,78 \$
Brandt Tractor LTD	824,14 \$
Desjardins sécurité financière	1 117,08 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	5 611,39 \$
Garage Tardif	767,00 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	589,80 \$
Hydro-Québec	1 480,55 \$
JDP Mécanique	323,68 \$
La Capital assurance	1 617,58 \$
M & M Nord-Ouest	318,78 \$
Master card	229,95 \$
Médi-Sélect Ltée	629,89 \$
Meilleur Jonathan	180,00 \$
Ministre du Revenu	8 176,89 \$
Municipalité de Rivière-Héva	837,92 \$
Papeterie Commerciale	755,58 \$
PG Solutions	91,98 \$
Pharmacie Jean Coutu	109,54 \$
Protek	20,59 \$
Receveur général du Canada	3 182,35 \$
Rôle de paie	20 071,79 \$
Sanimos	1 260,22 \$
Thomson Reuters canada	812,70 \$
UAP	82,98 \$

Total : 49 555,16 \$

ADOPTÉE

20-05-060 **OFFRE DE SERVICES - VOILÀ**

ATTENDU QUE PG Solutions offre une solution logicielle, Voilà!;

ATTENDU QUE Voilà est un portail transactionnel qui facilite la relation et les communications avec les citoyens ;

ATTENDU QUE l'air des médias sociaux amène des changements dans la façon de communiquer avec la population ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser l'acquisition du portail voilà offert par PG Solutions à titre gratuit.

ADOPTÉE

20-05-061 **OFFRE DE SERVICES - VOILÀ, PERMIS EN LIGNE**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition du portail, Voilà!;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir à ces citoyens les demandes de permis en ligne ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser l'acquisition du portail Voilà - permis en ligne



au coût de trois mille neuf cent deux dollars et cinquante sous (3 902,50 \$) de PG Solutions.

ADOPTÉE

20-05-062 **OFFRE DE SERVICES - GESTIPATTES**

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mettre un système de gestion animalière pour les chiens de notre territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition d'un portail permettant aux citoyens de faire l'enregistrement de leur chien en ligne ;

ATTENDU QUE faire l'acquisition d'un logiciel permettant de faire une gestion simple et efficace des chiens sur notre territoire ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'autoriser l'acquisition du logiciel Gestipattes au coût de six mille cinq cent trois dollars (6 503 \$) de PG Solutions.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 228 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Réjean Richard, maire, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement sur le contrôle des animaux # 228 ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

20-05-063 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 228 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 228 tel que présenté ;

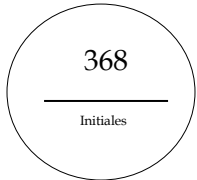
ADOPTÉE

20-05-064 **LA GRANDE WEBDIFFUSION - GESTION MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire à la grande webdiffusion - Gestion municipale offerte par l'ADMQ qui aura lieu du 16 au 18 juin 2020 au coût de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$).

ADOPTÉE





20-05-065

**WEBINAIRE - CAPTER ET DIFFUSER LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : EST-CE UNE BONNE IDÉE ?**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire au webinaire – Capter et diffuser les séances du conseil municipal : est-ce une bonne idée ? Offert par l'ADMQ qui aura lieu le 16 septembre au coût de quatre-vingt-dix-neuf dollars (99 \$).

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

20-05-066

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 21.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

20-05-059  
20-05-064

20-05-061  
20-05-065

20-05-062

Signé ce treizième jour de mai  
de l'an deux mille vingt